

# **PIÈCE CL-2 MODIFIÉE**

**RÉPONSE À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 1 DE L'AREQ DEMANDÉE PAR LE DISTRIBUTEUR**

## Engagement numéro 1 de l'AREQ:

Veillez fournir la liste précise des conventions ou des ententes signées par chacun des réseaux municipaux identifiés au tableau CL-2 avec les dates de signature pour chacune des ententes.

### Réponse :

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous l'engagement de l'AREQ de fournir les dates des ententes signées en date des présentes. Pour ce faire, nous vous transmettons la pièce **CL-2 modifiée** qui contient les informations demandées par le Distributeur.

Par ailleurs, tel qu'indiqué lors de l'audience, prenez note que la ligne « Puissance maximale en été 2017 (MW) » et la ligne « Puissance maximale en hiver 2017 (MW) » contenues dans la pièce CL-2 réfèrent à la « Puissance maximale appelée à l'été 2017 (MW) » et à la « Puissance maximale appelée à l'hiver 2017 (MW) » et non à la capacité maximale du réseau municipal (qui se retrouve à la dernière ligne du tableau).

Tableau des projets signés ou à signer en ce qui a trait à un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs								
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	TOTAL
	Baie-Comeau	Coaticook	Coopérative	Joliette	Jonquière	Magog	Sherbrooke	AREQ
Dates des ententes signées	2010-04-10 (1 entente)	2018-05-15 (1 entente)	2018-03-26 (1 entente) 2018-06-19 (5 ententes)	0	0	6 mars 2018 (1 entente) 2018-05-22 (1 entente)	20 avril 2018 (1 entente) 11 avril 2018 (2 ententes) 8 février 2018 (6 ententes)*	
Ententes à signer	0	0	0	2 ententes à signer	1 entente à signer	0	0	
Puissance réservée convenue en fonction des ententes (MW)	15	12	12,2	34,5	40	22	122	257,7
Délestage convenue aux ententes (%)	95%	75%	95%	(+/-) 90%	95%	1 à 0% et 1 à 100%	(+/-) 95%	89% (moyenne)
Puissance en pointe avec du délestage (MW)	0,75	3	0,61	1,65	2	10	10,1	28,11
Puissance installée (2018-06-13)	0	0	1,5	4,50	0	22	5	33
Nombre de clients	1	1	3	3	1	2	3	14
Puissance maximale appelée à été 2017 (MW)	20,43	16,29	29,92	39,11	54,27	43,78	291,98	495,78
Puissance maximale appelée à l'hiver 2018 (MW)	44,99	23,85	54,67	73,87	141,61	74,81	514,82	928,61
Puissance disponible autorisée (MW)	55	35	60,5	85	190	85	645	1155,50

\* Initialement le tableau CL-2 référerait à la date des contrats amendés au printemps 2018. Toutefois, 6 ententes avaient été effectivement signées en date du 8 février 2018 représentant environ 96 MW tel qu'indiqué en audience par M. Christian Laprise.